# PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

# BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

# COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS

# INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**CHARGÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE, DU PORT DE BRUXELLES, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DES MATIÈRES BICULTURELLES D'INTÉRÊT RÉGIONAL, DU TOURISME ET DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES**

## COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING

**BELAST MET DE RUIMTELIJKE ORDENING, DE STEDENBOUW, HET STEDELIJK BELEID, HET GRONDBELEID, DE HAVEN VAN BRUSSEL, DE MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, DE STUDENTENAANGELEGENHEDEN, DE BICULTURELE AANGELEGENHEDEN VAN GEWESTELIJK BELANG, HET TOERISME EN DE BEVORDERING VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL**

## RÉUNION DU MERCREDI 4 JUILLET 2018

## VERGADERING VAN WOENSDAG 4 JULI 2018

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

**Présidence : M. Arnaud Pinxteren, doyen d'âge.**

[105]

## MONDELINGE VRAGEN

**De voorzitter**.- Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

### MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

**betreffende "het aantal kinderopvangplaatsen en scholen in de nieuwe Brusselse wijken".**

[109]

### QUESTION ORALE JOINTE DE M. ALAIN MARON,

**concernant "la politique d'accueil de la petite enfance dans le cadre des politiques de rénovation urbaine, le lien avec les Communautés, ainsi que le rapport du Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels (RIEPP) du 24 mai 2018 intitulé 'Contrats de quartiers durables et milieux d'accueil' ".**

[111]

**De voorzitter**.- Mevrouw Grouwels heeft het woord.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V)**.- Zoals bepaald in het regeerakkoord heeft de regering in deze legislatuur prioritair ingezet op de ontwikkeling van tien nieuwe wijken om het hoofd te bieden aan de sterke demografische groei in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Het gaat om de volgende wijken: Schaarbeek-Vorming en Tour & Taxis, de Heizelvlakte en het Neoproject, de pool Reyers, de Zuidwijk, de site van het Weststation, de site Josaphat, de pool Delta-Vorstlaan, de site van de kazernes van Etterbeek en Elsene, de site van de gevangenissen van Sint-Gillis en Vorst en de Leopold III-laan en de NAVO/Defensie-site.

In het regeerakkoord staat terecht dat er in deze nieuwe wijken betaalbare woningen moeten komen en uitrustingen van algemeen nut. Bij dat laatste denk ik spontaan aan kinderopvangplaatsen en scholen.

Om jonge tweeverdienende gezinnen te overtuigen om voor Brussel te kiezen zijn voldoende

kwaliteitsvolle kinderopvanginitiatieven in de buurt essentieel. Hetzelfde geldt trouwens voor kleuter- en basisscholen.

Ik besef dat dat in eerste instantie een bevoegdheid is van de gemeenschappen, maar het gewest vervult ontegensprekelijk een coördinerende rol. Die kinderopvangplaatsen en scholen maken immers deel uit van een veel bredere wijkontwikkeling.

Wat doet het Brussels Gewest om in voldoende kinderdagverblijven en kleuter- en basisscholen in de nieuwe woonwijken te voorzien, aangezien dat bevoegdheden van de gemeenschappen zijn? Hoe bewaakt het een evenwichtig aanbod tussen Nederlandstalige en Franstalige initiatieven voor kinderopvang- en schoolvoorzieningen?

Kunt u bevestigen dat er in elke nieuwe wijk kinderopvangplaatsen gerealiseerd werden of minstens voorzien zijn? Weet u al hoeveel Nederlandstalige en Franstalige kinderopvangplaatsen er in totaal bijkomen? Zijn er ook nieuwe wijken waarin er geen kinderopvangplaatsen komen? Hoe komt dat dan?

Kunt u een overzicht geven van het aantal gerealiseerde kinderopvangplaatsen in die tien nieuwe wijken? Kunt u daarbij een onderscheid maken tussen het aantal voorschoolse en naschoolse opvanginitiatieven en tussen het aantal Nederlandstalige en Franstalige plaatsen?

Kunt u ook een overzicht geven van het aantal geplande kinderopvangplaatsen, met opnieuw een onderscheid tussen het aantal voorschoolse en naschoolse opvanginitiatieven en tussen het aantal Nederlandstalige en Franstalige plaatsen?

[113]

**M. le président**.- La parole est à M. Maron pour sa question orale jointe.

**M. Alain Maron (Ecolo)**.- Les politiques de rénovation urbaine, et singulièrement les contrats de quartier, sont les plus grands pourvoyeurs de moyens d'infrastructure en vue de créer des milieux d'accueil de la petite enfance. La volonté de pousser à la construction de milieux d'accueil dans tous les contrats de quartier et même de l'imposer - depuis 2009, si je ne me trompe -, est positive. En effet, il convient de prendre en considération la pénurie de places et le trop faible taux de couverture en places d'accueil, principalement dans les quartiers en zone de revitalisation urbaine (ZRU).

Depuis 1997, les contrats de quartier ont ainsi permis d'ouvrir plus de 700 places sans parler des places ouvertes grâce au Fonds européen de développement régional (Feder). Le Réseau des initiatives enfants-parents-professionnels (RIEPP) vient de publier ce 24 mai un rapport sur les milieux d'accueil de la petite enfance créés dans le cadre des contrats de quartier durable (CQD). Il s'agissait de "mener une étude exploratoire afin d'évaluer l'impact des contrats de quartier sur l'accueil de la petite enfance, en termes d'accessibilité primaire et secondaire à toutes les familles".

Cette étude est intéressante dans la mesure où elle ne se limite pas aux aspects quantitatifs, à savoir le nombre de lits créés, mais analyse les dynamiques et l'ancrage du milieu d'accueil dans le quartier. Elle catégorise les différents projets étudiés sur la base d'un double axe. Le premier porte

sur l'intensité de l'implication dans le quartier : est-on simplement dans un effet d'opportunité ou dans un projet qui répond réellement à des besoins des habitants et les implique ? Le second concerne l'intensité de l'aspect social, centré en tout ou partie sur l'accueil d'enfants issus de milieux réellement précarisés.

[115]

La recherche a mis en évidence le fait que "dans la majorité des cas, les professionnels interrogés ignorent l'histoire du milieu d'accueil et les raisons qui ont poussé à sa création". Les travailleuses et les travailleurs ne savent dès lors pas qu'ils travaillent dans une crèche spécifique et particulière.

Elle pointe également que "dans un nombre de cas non négligeable, il semble que les CQD ont eu un effet d'opportunité qui a permis de créer de nouvelles places mais sans aucune garantie que ces places bénéficient aussi aux familles du quartier et encore moins à celles qui vivent des situations difficiles".

Avez-vous pris connaissance de cette recherche ? Quel est votre propre regard sur ces conclusions ? Votre administration invite-t-elle les milieux d'accueil des CQD à un réel processus participatif et d'implication, de lien avec les associations présentes dans le quartier ou pas ?

Par ailleurs, il y a toujours un souci de coordination entre le financement des places d'accueil, par le biais de la politique de rénovation urbaine et l'inscription dans les programmations communautaires. Le gouvernement bruxellois, en Collège réuni, a refusé que la Région, via la Cocom, se donne les moyens de réellement agréer et financer des crèches en dehors de celles agréées et financées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et Kind en Gezin. Des agréments Cocom sont possibles, mais sans un euro de soutien pour les milieux ainsi agréés.

Dès lors, les milieux d'accueil issus des CQD et des politiques de rénovation urbaine doivent obligatoirement être inscrits dans une programmation ONE ou Kind en Gezin sous peine de ne pas être financés pour leur fonctionnement. Comment l'administration de la rénovation urbaine s'assure-t-elle que cela soit bien le cas ? Qu'est-ce qui est mis en œuvre en termes de coordination avec l'ONE et Kind en Gezin ? Qu'est-ce qui est mis en place pour que les infrastructures, une fois construites, ne restent pas vides faute d'agrément par l'une ou l'autre des Communautés ?

Il me revient, par exemple, que la mégacrèche prévue sur le site de l'École centrale des arts et des métiers (ECAM) à Saint-Gilles, dans le cadre du CQD Bosnie, n'est pas inscrite dans une programmation ONE. On parle pourtant de 140 places qui n'ont, à ce stade, aucune promesse d'agrément ou n'ont une promesse d'agrément que pour une poignée de places sur les 140.

[117]

Enfin, qu'en est-il des places d'accueil générées par le biais des contrats de rénovation urbaine (CRU), le nouveau dispositif ? Avez-vous instauré, là aussi, une obligation, comme c'est le cas pour les CQD ?

Les programmations en matière de CRU avancées prévoient-elles des places ?

Globalement, quelle est votre analyse de l'état actuel de la production de places d'accueil pour la petite enfance dans le cadre des politiques de rénovation urbaine et quelles sont les pistes explorées pour l'améliorer, qualitativement et quantitativement ?

[119]

*(De heer Gaëtan Van Goidsenhoven, oudste lid in jaren, treedt als voorzitter op)*

**De voorzitter**.- De heer Vervoort heeft het woord.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Het Brussels Instituut voor Statistiek en Analyse (BISA) verwacht dat tussen 2015 en 2025 de schoolbevolking in het middelbaar onderwijs met bijna 20.000 leerlingen zal toenemen. In het lager onderwijs zullen er 12.000 leerlingen bijkomen en in het kleuteronderwijs 6.000. Alleen al voor de middelbare schoolgroep zullen er dertig scholen nodig zijn. Grondig onderzoek van het BISA toont aan dat de bevolkingsgroei ongelijkmatig over het Brussels grondgebied verdeeld is. De voorzieningen die tegemoet moeten komen aan de behoeftes van de nieuwe bevolking in de wijken, moeten op basis van die ongelijke verdeling gespreid worden.

De bevolkingsgroei maakt inderdaad niet alleen het bouwen van nieuwe woningen noodzakelijk, maar vereist eveneens een belangrijke investering in openbare nuts- en gemeenschapsvoorzieningen, zoals scholen, sportcentra en bibliotheken. Daarom heeft de dienst Scholen van perspective.brussels in samenwerking met de universiteiten een ruimtelijke analyse gemaakt om de impact van de bevolkingsgroei vast te stellen op de plaatsen waar er bij voorkeur onderwijsinstellingen moeten worden gebouwd.

Die studie was geen evidente opdracht omdat ze gebaseerd is op enerzijds een duidelijke omschrijving van de huidige en de potentiële vraag en anderzijds het huidige aanbod, het aanbod in aanbouw en de instellingen die nog moeten worden ontworpen.

Voor het onderdeel onderwijs is er verfijnd onderzoek nodig per onderwijsnet, per leeftijd, per studierichting en per taalrol.

De toegankelijkheid van de wijken is eveneens een belangrijk aspect van de analyse. Een wijk die niet aan de vraag beantwoordt, maar wel over een goede aansluiting beschikt, kan een oplossing bieden voor de huidige behoeften. Zo zijn de Noordwijk en de Europese wijk dunbevolkt, maar ze beschikken wel over een goede metroverbinding met de meest dichtbevolkte wijken in de eerste kroon west.

Die informatie maakt het duidelijk dat de prioritaire ontwikkelingsruimten, zoals omschreven in de beleidsverklaring, gerealiseerd moeten worden. Toch vestig ik de aandacht op een aantal elementen, zoals de tijd die nodig is voor de planning, het aankoopbeleid, de mobilisering en de uitvoering van grote stadsprojecten. Ik denk aan Schaarbeek-Vorming en het Weststation. Die sites zijn vandaag nog grotendeels eigendom van de spoorwegenentiteiten. Verder moeten bepaalde sites bouwrijp gemaakt worden door er wegen aan te leggen, afwateringsnetten uit te bouwen, elektriciteit- en waterleidingen te leggen enzovoort. Ik denk bijvoorbeeld aan de Josaphatsite.

[123]

Bepaalde goederen in prioritaire wijken zijn privé-eigendom. In die wijken is voor de bouw van voorzieningen een verordenend kader vereist, waarbij onderhandeld moet worden over de aard van de uitrusting en de financiering. Ik denk daarbij aan Tour & Taxis.

Bepaalde wijken zijn volledig volgebouwd. Om er scholen en kinderdagverblijven in te richten, zijn conversieprojecten noodzakelijk. Ik denk bijvoorbeeld aan de Europese wijk waar leegstaande kantoorgebouwen zouden gebruikt kunnen worden.

In bepaalde wijken, zoals de Heyvaertwijk, gelden voorkoopperimeters. Die maken een overheidsingreep mogelijk voor voorzieningen.

Bepaalde wijken zijn eigendom van de overheid, maar kunnen slechts op lange of middellange termijn gebruikt worden. Ik denk bijvoorbeeld aan het Mediapark, waarvan het ontwerp van richtplan van aanleg in meerdere scholen voorziet. Een deel van de gronden komt echter pas vrij wanneer de televisiezenders in de nieuwe gebouwen zijn ingetrokken.

Op een aantal sites zijn grootstedelijke voorzieningen gepland. Die kunnen ook plaats bieden voor pedagogische activiteiten. In het geval van de vestiging van een wetenschapscentrum op de site van het Weststation bijvoorbeeld zal de inrichting van een huiswerkschool en studieruimte zeer nuttig zijn voor de jongeren van de wijk. Er wordt hun een goed verlichte en verwarmde studieruimte ter beschikking gesteld. Bovendien trekken we jongeren aan in een grootstedelijke voorziening waar ze anders misschien geen voet zouden binnenzetten.

De meeste nieuwe wijken in strategische zones krijgen een richtplan van aanleg. Op 8 mei 2018 heb ik de vooruitzichten onderzocht om te beginnen met de verwezenlijking van tien ontwerpen van richtplannen van aanleg. Die worden nog voor het einde van de legislatuur in eerste lezing aan de regering voorgelegd.

[125]

Totdat de richtplannen en vastgoedprojecten klaar zijn, zal onderzocht worden hoe tijdelijk gebruikgemaakt kan worden van deze gronden, rekening houdend met de noden voor de schooljaren 2018-2019.

Ondanks al het voorbehoud kan ik u verzekeren dat alle besturen die bevoegd zijn voor de ruimtelijke ordening in Brussel, alles in het werk stellen om ervoor te zorgen dat er een of meerdere scholen en kinderopvangverblijven komen per strategische zone.

Vooral de taskforce Uitrustingen, die gestuurd wordt door perspective.brussels en waarin onder meer de dienst Scholen, de Maatschappij voor Stedelijke Inrichting (MSI), de bouwmeester (BMA), citydev.brussels vertegenwoordigd zijn, spaart de inspanningen niet om vraag en aanbod dichter bij elkaar te brengen. Het gaat dan om zowel het onmiddellijke als het op termijn beschikbare aanbod.

De taskforce Uitrustingen is tegelijkertijd ook belast met de opvang van heel wat andere noden die het programma voor een complex scholenaanbod kunnen aanvullen, op voorwaarde dat die

verstandig worden aangepakt. Ik denk daarbij aan sporthallen en theaterzalen.

Ik bezorg u een lijst met de scholen en de kinderdagverblijven die gepland zijn of waar er al mee gestart is in de volgende wijken: het Mediapark, de Europese wijk, Tour & Taxis, het Weststation, Schaarbeek-Vorming, de Josaphatsite, de gevangenis van Vorst en Sint-Gillis, de kazerne van Elsene, Herrmann-Debroux/Delta, de NAVO/Defensie-site en het Neoproject.

[127]

M. Maron, vous m'interrogez sur les conclusions du rapport de la recherche exploratoire du Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels (RIEPP) sur les contrats de quartiers durables (CQD) et les milieux d'accueil.

Nous avons effectivement reçu ce rapport en mai dernier et en avons pris connaissance. Nous avons rencontré à la mi-juin les responsables de cette recherche afin de discuter des conclusions et des pistes que nous pourrions suivre.

Les conclusions sur la question de l'ancrage dans le quartier des crèches construites par le biais des CQD ainsi que les interrogations relatives aux accessibilités primaires et secondaires des familles du quartier ont retenu notre attention.

La recherche est globalement intéressante et propose des pistes de réflexion et d'amélioration des processus, tant pour la Région que pour les communes. Néanmoins, il aurait été intéressant qu'elle ne se focalise pas sur la seule gestion post-ouverture des espaces d'accueil de la petite enfance (notion de quartier, ancrage local, accessibilité, etc.).

Pour cette recherche, le RIEPP a mené des enquêtes par téléphone, généralement avec les directions des milieux d'accueil déjà ouverts et, dans de rares cas, avec les responsables des services "Petite enfance" des communes.

Il aurait sans doute été plus utile et productif que ce rapport mette en relation ces éléments avec des informations contextuelles liées à la réglementation des CQD, à la participation des équipes et associations ayant suivi le contrat durant toutes ses phases - élaboration, exécution et mise en œuvre - ainsi qu'aux raisons sociologiques, urbanistiques et financières qui ont amené la commune à proposer le projet de milieu d'accueil.

[129]

Il arrive régulièrement que le projet d'espaces pour la petite enfance soit coproduit avec d'autres intervenants régionaux, communautaires ou européens.

Je vous rappelle que l'exigence des différents gouvernements ces dernières années de réaliser au moins une infrastructure de proximité pour la petite enfance pour chaque contrat de quartier durable trouve son origine dans le manque criant d'espaces publics d'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise.

Les directions ainsi que le personnel des infrastructures créées dans le cadre des CQD sont

généralement du personnel nouvellement engagé par les communes lorsque l'infrastructure s'ouvre. Il est donc probable que ces personnes n'ont jamais participé au processus participatif de développement et de mise en œuvre de ladite infrastructure, tant dans les phases d'élaboration des programmes de base que d'exécution du programme ou de conceptualisation des projets par les architectes désignés.

Par ailleurs, le pouvoir organisateur de ces infrastructures est généralement la commune ou à défaut une structure paracommunale créée par cette dernière. La Région n'intervient donc pas dans la gestion quotidienne.

Quant à votre question sur la coordination entre les infrastructures de milieux d'accueil créées dans les CQD et les inscriptions dans les programmations communautaires, il faut distinguer plusieurs éléments. Lors de l'approbation des programmes de base, la Région émet généralement des recommandations sur le travail en amont avec l'ONE et Kind en Gezin dès l'avant-projet pour s'assurer que celui-ci est conforme aux normes communautaires d'ouverture de milieux d'accueil. Cela permet de diminuer fortement le risque de non-agrément d'une crèche après sa construction. Ces recommandations peuvent aussi porter sur un travail de réflexion sur les critères d'accessibilité pour les habitants du quartier.

L'administration régionale transmet à l'administration de l'ONE les données relatives aux crèches programmées dans les CQD et les actualise régulièrement. Elle participe également aux réunions régulières organisées à l'initiative de la Cocof, avec pour objet principal le suivi des crèches que celle-ci cofinance. Nous déplorons que ce type de réunion n'existe pas avec Kind en Gezin.

Un travail de coordination existe donc, mais nous vous rappelons que la Région n'a pas de compétence matérielle propre pour l'agrément et le financement du fonctionnement desdites infrastructures créées.

[131]

Il ne faut donc pas confondre l'agrément d'une crèche avec son subventionnement. Les deux conditions doivent être remplies pour qu'une crèche communale puisse fonctionner.

Pour rappel, l'ordonnance crèches de la Cocom a été écrite dans un contexte particulier. Elle a pallié un vide juridique qui permettait à des crèches qui n'étaient agréées ni par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), ni par Kind en Gezin, d'exister, avec les dérives que l'on connaît. Depuis cette ordonnance, nous sommes en mesure d'organiser l'accueil de la petite enfance dans le respect complet des règles qui s'imposent à ces milieux d'accueil.

Quant au cas spécifique de la future crèche ECAM à Saint-Gilles, le contrat de quartier durable (CQD) ne finance qu'une petite partie de l'infrastructure. Le projet a bien été monté en collaboration avec l'ONE. Celui-ci a en effet remis un avis favorable dans son rapport type infrastructure d'un milieu d'accueil en juin 2015, avis actualisé par l'ONE en avril 2016, puis le 20 septembre 2016, c'est-à-dire aux différentes étapes d'élaboration du projet. Mais nous vous rappelons aussi que la dernière programmation ONE (volet 2 du Plan cigogne 3) court jusque 2018. Pour être admissible à cette programmation, il est indispensable que l'ouverture de la crèche soit

prévue pour fin 2018 au plus tard. Or le chantier vient seulement de débuter.

Enfin, quant aux contrats de rénovation urbaine (CRU), nous vous rappelons que ce nouveau dispositif a - contrairement aux CQD - pour objectif principal les opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain. Ce point a été clarifié à la demande du Conseil d'État à l'article 37 de l'ordonnance. Il n'y a donc pas l'obligation dans les CRU de création ou de développement d'espaces "petite enfance".

Néanmoins, une crèche a été programmée dans le cadre du CRU Nord développé par les communes de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode.

[133]

**De voorzitter**.- Mevrouw Grouwels heeft het woord.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V)**.- Ik kijk uit naar de cijfers en neem aan dat u daarbij ook het onderscheid zult maken tussen wat er aan Nederlandstalige en Franstalige kant gepland is. Het is mij nog niet helemaal duidelijk hoe u ervoor zult zorgen dat beide gemeenschappen die kinderopvangplaatsen daadwerkelijk zullen creëren. Betrekt u hen bij de taskforce?

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Jazeker. Er is altijd contact met het gewest of de verschillende gemeenten.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V)**.- Met de gemeenten? Ik had het over de gemeenschappen.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Ik bedoelde de gemeenten.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V)**.- Dus u mikt enkel op gemeentelijke initiatieven betreffende onderwijs en kinderopvang?

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Neen. Ik heb "meestal" gezegd.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V)**.- Maar zelfs voor gemeentelijke initiatieven zijn het toch de gemeenschappen die moeten beslissen hoeveel plaatsen er bijkomen. Daarom is het goed om hen er vanaf het begin bij te betrekken. U zegt zelf dat het plan Cicogne zijn beperkingen heeft. Hetzelfde geldt voor de Vlaamse Gemeenschap.

[147]

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Bij perspective.brussels is er een bevoegde ambtenaar die rechtstreeks contact heeft met de verschillende actoren en dus ook met de gemeenschappen.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V)**.- Dat was eigenlijk mijn vraag: hoe gebeurt dat?

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Op dat niveau werken wij altijd samen met de gemeenschappen.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V)**.- Dat is dus een structurele band.

U zegt dat er misschien niet overal scholen moeten worden ingericht en dat goed openbaar vervoer kan helpen. Het is echter wel belangrijk dat de basis- en kleuterscholen in de nieuwe wijken te voet bereikbaar zijn.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Natuurlijk, ik had het over de middelbare school.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V)**.- Daarmee ga ik akkoord.

[155]

**M. Alain Maron (Ecolo)**.- Tout d'abord, je regrette qu'il n'y ait plus de milieux d'accueil prévus de manière systématique dans les CRU, ce qui va ralentir de manière significative la production de places de crèches dans le cadre de la politique de rénovation urbaine, politique qui est la plus grande pourvoyeuse d'infrastructures de crèches en Région bruxelloise. Sur la moitié du budget, il n'y aura quasiment plus de crèches : il n'y en aura que dans un CRU sur cinq et les CRU ont pris la moitié du budget des contrats de quartier. Il faudra donc trouver des solutions à même de combler ce fort ralentissement dans la production de crèches, car les besoins et les attentes en termes d'accueil de la petite enfance sont bien réels.

Je comprends que la construction d'une crèche dans le cadre d'un contrat de quartier signifie en premier lieu la construction d'une infrastructure. Elle doit donc passer par la Commission de concertation, mais les liens avec les projets socio-économiques sont très peu souvent établis. Or la dynamique du contrat de quartier permet d'inscrire y compris des infrastructures comme celles-ci. Le rapport en question relevait justement le fait que ce n'était presque jamais le cas. Les contrats de quartier offrent pourtant de telles possibilités.

Il n'est pas dans mes intentions de compliquer encore la production de crèches dans le cadre des contrats de quartier. Il serait néanmoins utile d'examiner dans quelle mesure des projets d'accueil de la petite enfance pourraient rejoindre certains projets socio-économiques, ce qui reviendrait à une meilleure articulation avec le tissu associatif du quartier.

Je me permets également de pointer les problèmes de temporalité. Avec une programmation ONE à la Communauté française tous les cinq ans, une production de rénovation urbaine mais aussi une infrastructure Cocof qui ne suivent pas du tout le même tempo, il est très difficile de faire coïncider les deux.

Plus de 140 places sont en suspens, avec des infrastructures qui ont été lancées, mais sans certitude quant à l'agrément : même si le bâtiment est aux normes, il n'est pas certain qu'il rentre dans une programmation, ce qui est un peu absurde. Cela illustre la complexité institutionnelle de cette matière à Bruxelles. Un jour, nous arriverons bien à simplifier tout cela.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Je médite sur la dernière phrase.

*(Rires)*

*- Les incidents sont clos.*

[161]

## QUESTION ORALE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS

### À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE,

### ET À M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT,

### concernant "les initiatives prises par la Région en mémoire de Toots Thielemans".

**M. le président**.- La parole est à M. Doulkeridis.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo)**.- Ce 22 août prochain, cela fera deux ans que Jean-Baptiste Frédéric Isidore, baron Thielemans, mieux connu sous le nom de Toots Thielemans, est décédé à l'âge de 94 ans.

Immense harmoniciste et guitariste bruxellois, parfois même siffleur de jazz, ce musicien de renommée mondiale s'est éteint un mois après avoir fait une chute qui l'avait conduit à être hospitalisé. Joueur de jazz, il devint la référence incontestable de l'harmonica en intégrant le phrasé, la science de l'improvisation et des harmonies qui lui ont permis de se faire un nom dans le monde entier. Il a joué avec les plus grands durant plusieurs décennies. Pour rappel, il fut également nommé sur la liste des plus grands Belges de la VRT en 2005.

La musique de Toots Thielemans est incontestablement un patrimoine immatériel de Bruxelles qu'il est essentiel de préserver et de faire perdurer. Quelles sont les initiatives prises par la Région pour entretenir sa mémoire ? Un bâtiment a-t-il été érigé ? Une place ou une avenue a-t-elle été renommée ? Un rendez-vous annuel musical est-il organisé ?

[165]

**M. le président**.- La parole est à M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- À l’approche du deuxième anniversaire de son décès, il est effectivement bon de se souvenir de Toots Thielemans. Vous l'avez dit, il est né dans une famille de petits commerçants et artisans d’un quartier populaire de Bruxelles et est devenu l'un des plus grands musiciens de jazz. Soit un destin exceptionnel et un exemple pour tous, à commencer par les mélomanes dont je fais partie.

*(Sourires)*

*(Colloques)*

Cela m’a amené à initier et inaugurer l’Espace Toots à Evere en 2000.

*(Sourires)*

Avant même son décès, différentes actions ont été envisagées, en étroite collaboration avec visit.brussels, autour de cette icône du jazz, tels le Toots Thielemans Jazz Award (attribué par le Koninklijk Conservatorium Brussel à un élève du département jazz), des formations de guide axées sur Toots et données par sa nièce et sa sœur, la création de petits cadeaux à l’effigie de Toots (par exemple, un sac en toile avec son harmonica et ses lunettes), un don d’artefacts de Toots à la Bibliothèque royale de Belgique pour les conserver et constituer une réserve pour le montage d'expositions), voire l’achat de sa maison natale en vue d'y créer un musée.

[173]

Depuis lors, visit.brussels a pris l'initiative d’organiser une commémoration de la naissance de Toots Thielemans, le 29 avril 2017, juste un jour avant la Journée internationale du jazz lancée par l’Unesco.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été initiées ou coordonnées par visit.brussels : des promenades guidées sur le thème de Toots Thielemans, par la structure "Klare Lijn", des invitations de Muntpunt à découvrir des photos de Toots et à manger son plat préféré dans les brasseries (carbonnades à la flamande et frites), des concerts dans plusieurs salles (Roskam, Archiduc, Muntpunt, Bonnefooi,…) par des lauréats du Toots Thielemans Jazz Award, l’envoi d’un message par Herbie Hancock, le jour J (pour Jazz) dans le cadre de la commémoration de la naissance de Toots, un concert d’hommage au Music Village le 29 avril par Jeanfrançois Prins en présence de la veuve de Toots, Huguette Thielemans, ainsi qu'une exposition à la Jazz Station, avec des artefacts de la collection privée de l'artiste.

D’autres initiatives ont été prises, telles qu'un hommage à Toots au Château du Karreveld, organisé par le festival The Blue Flamingo, avec entre autres Michel Herr et Philip Catherine, tous ayant partagé la scène avec Toots, ou encore la remise du prix Toots Thielemans Jazz Award à la Jazz Station.

Depuis lors, la famille a créé la fondation Toots Thielemans et a décidé que chaque initiative autour de Toots serait désormais gérée par cette dernière. Dans ce contexte, visit.brussels a encore tout récemment invité la fondation afin d'assurer le suivi des actions en cours ou à mettre en œuvre, mais nous n'avons pas encore eu de retour de la fondation.

Cela dit, les projets ne manquent pas. Citons celui de la célèbre marque Hohner, qui va ressortir un harmonica Toots, celui d’un costume Toots pour Manneken-Pis, d’un géant Toots, d’un musée de l’harmonica ou encore d’un film biographique. Je pense que son histoire est, en soi, déjà un scénario de film.

Nous sommes donc tous mobilisés, indépendamment de nos goûts personnels, car il faut reconnaître le rayonnement d'un artiste aussi célèbre que Toots Thielemans. Si Bruxelles peut disposer d'une telle carte de visite, il est un fait que visit.brussels et l'ensemble de nos structures qui visent à améliorer notre image seront, elles aussi, mobilisées. Il y a sans doute un lien à créer avec la fondation, afin de pouvoir capitaliser sur la notoriété de Toots Thielemans.

[175]

**M. le président**.- La parole est à M. Doulkeridis.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo)**.- Vous l'avez dit, nous avons la chance d'avoir une personnalité dont le rayonnement international va bien au-delà de ce que l'on peut imaginer. Cela ne dépend pas de nos goûts musicaux. Associer Toots Thielemans à l'image de Bruxelles me paraît extrêmement important. La meilleure date serait le 29 ou le 30 avril, Journée internationale du jazz.

Le fait que visit.brussels mise là-dessus est très intéressant. Petit à petit, il faut parvenir à organiser un grand rendez-vous musical autour de ce type de discipline, qui vise à honorer la mémoire de Toots Thielemans à travers son histoire personnelle et une série d'événements dont j'ai bien pris note, mais aussi à honorer un type de musique qui attire un public nombreux, différent des publics cibles de visit.brussels. Je suivrai donc attentivement l'évolution des initiatives citées.

- *L'incident est clos.*

[179]

## INTERPELLATION

**M. le président**.- L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Maron.

### INTERPELLATION DE M. ALAIN MARON

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE,**

**concernant "la mise en œuvre des contrats de rénovation urbaine et leur évaluation, y compris dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de la politique de revitalisation urbaine".**

[183]

**M. le président**.- La parole est à M. Maron.

**M. Alain Maron (Ecolo)**.- Le travail parlementaire a permis, lors de l'élaboration de l'Ordonnance sur la revitalisation urbaine, de proposer des pistes en matière de participation et de coconstruction

au sein de l'ordonnance relative aux contrats de rénovation urbaine (CRU). Ces dispositifs de participation sont appliqués, peu ou prou, à ces mêmes CRU.

Pour rappel, l'ordonnance relative à la revitalisation urbaine prévoit, dans son chapitre Consultation et participation, que le ministre convoque, au moins une fois en cours d'élaboration du CRU, l'"assemblée générale du périmètre d'ensemble". Il s'agit d'un organe d'information et de participation réunissant les habitants ainsi que les acteurs sociaux, culturels et économiques du périmètre afin d'informer et d'échanger sur : les enjeux du CRU et de la procédure qui sera suivie pour l'élaboration, l'exécution et la mise en œuvre du programme ; le contenu du rapport de perspective.brussels relatif à la zone d'étude concernée ; le projet de CRU tel que présenté à l'enquête publique.

Par la suite, cette assemblée peut être convoquée par le ministre chaque fois que le gouvernement l'estime nécessaire pour y exposer les avancées dans l'exécution du programme, ainsi que l'exécution des actions et opérations.

Lors de la mise en œuvre du programme, le ministre convoque l'assemblée générale du périmètre d'ensemble au minimum deux fois sur la totalité de la durée de mise en œuvre afin de la tenir informée des avancées de cette dernière, des conditions d'accès et de gestion des logements créés par le CRU, et des conditions d'accès et de gestion des autres opérations immobilières.

La section 4 du chapitre Consultation et participation définit également le travail des comités d'accompagnement et de pilotage, qui réunissent les pouvoirs publics et les bénéficiaires des programmes de revitalisation urbaine (contrats de quartier durable, contrats de rénovation urbaine, Politique de la ville), tenus d'assurer le suivi de la mise en œuvre desdits programmes.

Comptez-vous faire tendre le dispositif appliqué aux plans d’aménagement directeurs (PAD) vers celui des CRU ? Cela répondrait en partie aux attentes des citoyens, certains ayant souligné la qualité du travail de proximité mené dans le cadre de l'élaboration des CRU, même si, bien entendu, tous ces dispositifs sont perfectibles.

[185]

Pouvons-nous nous dresser un état des lieux de la mise en route des CRU, un premier bilan de ces dispositifs participatifs ?

Pour chacun des CRU, un bureau d'études spécialisé a-t-il été désigné pour mener à bien le processus participatif ? Dans la négative, qui l'opère ? Une réelle participation en amont est-elle organisée et par quel biais, concrètement, dans chacun des CRU ?

Pour le CRU Saint-Gilles/Forest, par exemple, il est étonnant que les budgets soient répartis en proportions égales entre les projets situés à Saint-Gilles et ceux situés à Forest, dans la mesure où une telle répartition semble répondre exclusivement à des logiques institutionnelles simplistes, et ne pas résulter d'une analyse réelle et sérieuse des besoins sur l'ensemble de la zone.

Un tel mode de répartition des budgets sous la forme d'un partage du gâteau entre les communes

concernées est-il de mise pour tous les CRU ? Quelle est la position de la Région sur une telle manière de faire qui contredit l'idée même des CRU, justement conçus pour dépasser les limites communales ?

Par ailleurs, concernant les projets socio-économiques des CRU, il semble que pour chacun d'eux, il y ait autant de coordinateurs socio-économiques que de communes concernées par le CRU en question. En d'autres termes, on fait comme s'il s'agissait de contrats de quartier : chaque commune engage son coordinateur socio-économique, prépare sa petite popote dans son coin, sans transversalité entre les projets des différentes communes impliquées dans le même CRU. On en revient donc à des logiques totalement territorialisées par commune.

Plus globalement, disposez-vous d'une première analyse sur les CRU, outre les dispositifs de participation ? Quel regard posez-vous sur les dispositifs de rénovation urbaine et leur avenir ?

Une exposition récente du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) évoquait l'hypothétique fin des contrats de quartier durable étant donné la création des CRU. Quelles sont, selon vous, les forces et faiblesses de ces deux dispositifs ? Restent-ils à vos yeux complémentaires ?

Le budget régional en préparation prévoit-il bien le lancement de nouveaux contrats de quartier ? Qu'advient-il des contrats de quartier lancés avec début d'impact budgétaire en 2018 et 2019 ?

[187]

*Discussion*

**M. le président**.- La parole est à M. Clerfayt.

**M. Bernard Clerfayt (DéFI)**.- Les CRU étant à leurs débuts, je ne pense pas que l'on puisse déjà en tirer des enseignements et encore moins des conclusions. Il y a les inévitables erreurs de jeunesse. Il faudra voir au terme de l'évaluation, au bout de cinq ans de fonctionnement, s'il est nécessaire de modifier le mécanisme.

L'idée de programmes de rénovation de dimension régionale - programmes différents des contrats de quartier -, a du sens. Toutefois, il me semble qu'il y a un problème d'articulation entre la taille des périmètres et les opérateurs. Le gouvernement bruxellois a choisi de grands quartiers de dimension régionale mais n'a pas trouvé d'opérateur central de dimension régionale capable de porter l'ensemble du projet. Il y a donc un éclatement entre les opérateurs et les missions confiées aux communes parties prenantes du programme - le plus souvent deux, parfois trois. Des problèmes de coordination se posent ensuite, par exemple, sur la répartition des budgets. Par facilité et simplicité de travail, les budgets sont divisés à parts égales alors que la taille des périmètres ou l'ampleur des enjeux mériteraient un autre partage.

[191]

Pour réaliser une ambition régionale de rénovation de morceaux de ville, il faut des porteurs régionaux de projets. Mais aujourd'hui, nous trouvons très peu de porteurs régionaux de grands

projets, de projets forts. Ils sont plutôt arrivés en second rang et ne sont pas porteurs de projets forts. Pour que les CRU aient un sens, il faudrait que la majorité des projets soient de dimension régionale et relient des quartiers de la ville au-delà des limites communales ou des quartiers.

Il faudrait dès lors que la majorité des projets soient portés par :

- Bruxelles Environnement quand il s'agit de parcs, d'espaces verts ou de potagers ;

- Bruxelles Mobilité pour les voiries, places publiques, lignes de bus, équipements de tram ;

- la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) pour des parcs de logements de dimension régionale et non pour la rénovation d'un immeuble de cinq appartements ;

- hub.brussels ou un autre opérateur de dimension régionale pour des projets d'ampleur socio-économique.

Il s'agirait d'ajouter une dimension régionale sur les périmètres retenus. Alors que, sans doute en l'absence d'opérateurs régionaux et en raison de la coordination compliquée tant au sein du gouvernement que de l'administration régionale, même si bureau a réalisé une étude globale, on s'est appuyé sur les communes qui ont le bénéfice d'exister et qui fonctionnent avec des contrats de quartier. L'objectif du CRU, en tant que super contrat de quartier ou supra contrat de quartier, n'est donc pas atteint et le CRU demeure un assemblage de contrats de quartier.

Fallait-il dès lors réduire de moitié les contrats de quartier et de développer des CRU ? Les contrats de quartier sont quand même pilotés par la Région qui décide du canevas, du cadre, de la répartition globale des budgets. Via le cabinet du ministre-président, c'est elle qui calibre et contrôle les projets pour qu'ils s'inscrivent dans un équilibre régional.

[193]

À mon avis, ce problème de calibrage - peut-être est-il momentané, peut-être est-il structurel - entre la taille des quartiers et les opérateurs explique toutes les difficultés.

Par exemple, un des enjeux du CRU autour du quartier de la gare du Nord, à cheval sur les communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode, est la prostitution. Les deux communes ont du mal à se mettre d'accord et la Région n'apporte aucune forme de pilotage sur cette question.

Toutes les autres questions - la démocratie, la démocratie locale, la participation - résultent de cette difficulté particulière. Ce problème doit être mis sur la table avant toute analyse et avant le premier bilan.

[195]

**De voorzitter**.- De heer Verstraete heeft het woord.

**De heer Arnaud Verstraete (Groen)**.- Ik wil specifiek ingaan op de inspraak en participatie in de stadsvernieuwingscontracten. U weet dat Groen een groot voorstander is van inspraak, omdat die

bijdraagt tot een betere kwaliteit van de projecten. Ze krijgen een groter draagvlak en beantwoorden beter aan de noden van de betrokken Brusselaars. Daardoor zullen ze ook sneller gerealiseerd kunnen worden.

Het is natuurlijk niet de bedoeling dat mensen kunnen bepalen wat het project moet worden, maar wel om de verschillende stemmen, visies en perspectieven van alle betrokkenen te kennen om zo te komen tot andere voorstellen, die veel beter beantwoorden aan de noden van de eindgebruiker van de stadsontwikkelingsprojecten.

We stellen met genoegen vast dat er wel degelijk vooruitgang is geboekt. Zowel bij de stadsvernieuwingscontracten als bij de richtplannen van aanleg is er op voordracht van de groene oppositie een versterkt participatiedeel in de ordonnanties opgenomen. Dat is gelukt dankzij de meerderheid.

De vraag is hoe dat participatiedeel zal uitgevoerd worden. Ik sluit mij volledig aan bij de vragen van de heer Maron. Mensen die betrokken zijn bij de stadsvernieuwingscontracten, onder meer van de Noordwijk, hebben eerder het gevoel dat ze geïnformeerd dan gehoord worden. Het lijkt dus alsof men nog niet echt gelooft in het concept van de inspraak.

[197]

Welke wijzigingen zijn er ontstaan uit de participatie-inspanningen in de stadsvernieuwingscontracten?

Kunt u een aantal positieve voorbeelden geven die aantonen dat er zaken verbeterd zijn dankzij de inspraak van Brusselaars, van betrokkenen en van geïnteresseerden? Dat zou de kracht van participatie aantonen.

[199]

**M. le président**.- La parole est à M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Les processus participatifs des PAD et des CRU relèvent de textes réglementaires et de procédures administratives différents. Il n’y a pas de raison, a priori, de calquer l’un sur l’autre.

Les CRU ont été adoptés par le gouvernement en novembre et décembre 2017. Vous comprendrez que nous manquons du recul nécessaire pour donner ici une évaluation de leur fonctionnement. Cela ne veut pas dire que nous ne faisons pas le point, au fur et à mesure, sur les étapes franchies, mais c'est complexe. Il serait un peu hasardeux d'entamer un bilan général, car chaque CRU a sa vie propre. Des acteurs régionaux interviennent plus dans certains CRU que dans d'autres : Bruxelles Environnement pour la coordination du 3, par exemple, ou Bruxelles Mobilité dans le 4.

Vous prenez l'exemple de la prostitution. Il est vrai que c'est un enjeu, mais il n'est pas directement lié au CRU lui-même. Certains éléments dépassent le champ de compétences.

**M. Bernard Clerfayt (DéFI)**.- Le CRU finance des projets qui sont directement liés à cette

problématique.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Dans cette zone-là, les deux, voire les trois bourgmestres ont des visions nuancées sur la question. Cela n'empêche pas de prendre des initiatives, mais la réalité institutionnelle, légale constitue un frein.

[205]

Cependant, après les premiers comités d'accompagnement de la fin du mois de juin, on constate globalement qu'en ce qui concerne les opérations immobilières, les achats de terrains et immeubles sont en bonne voie. Cinq immeubles ou terrains ont déjà été acquis (pôle petite enfance avenue Van Volxem, logements rue du Chimiste, équipements rue de Manchester, logements rue de la Bougie).

Pour les autres achats, les discussions sont engagées avec l'ensemble des propriétaires. Par ailleurs, des périmètres de préemption et d'expropriation ont été demandés par certaines communes (Forest, Saint-Gilles, Schaerbeek, Saint-Josse). Un premier périmètre de préemption a été approuvé et publié le 11 juin dernier, reprenant une demande de Schaerbeek sur une partie du périmètre du CRU 2.

Pour les opérations d'espaces publics et de maillage urbain, au contraire des contrats de quartier, les CRU interviennent principalement sur des voiries régionales. Bruxelles Mobilité procède au recrutement des chefs de projets subventionnés par les CRU. Un maximum de 10% de l'enveloppe de chaque projet peut servir à engager du personnel. Les engagements devraient avoir lieu en septembre ou octobre de cette année.

Les cahiers des charges pour les marchés de services sont en cours de rédaction pour les opérations dont Bruxelles Environnement est le porteur.

Pour les actions sociétales, les communes procèdent aux recrutements des coordinateurs et à l'élaboration d'appels à projets. Des fiches projets ont déjà été déposées auprès de la Direction de la rénovation urbaine (DRU).

Les processus participatifs, obligatoires pour les projets de plus 2.774.000 euros - la moitié du seuil européen pour les marchés de travaux - n'ont pas encore débuté, puisque les études n'ont pas encore commencé. Chaque opérateur qui doit mettre en place un processus participatif doit d'abord le faire valider par la DRU. Cela va donc se faire.

[207]

*(verder in het Nederlands)*

Het staat in de ordonnantie. Het zal dus gebeuren.

[209]

*(poursuivant en français)*

Il n'existe donc pas de procédure type. Chaque projet est différent et il revient à l'opérateur de proposer le processus le plus en adéquation avec ce même projet.

La répartition des budgets est opérée en fonction des enjeux existants tels que décrits dans l'analyse de la situation et des enjeux faisant suite aux assemblées générales de quartier et aux réunions des groupes de travail. Seul le budget affecté aux opérations de cohésion sociale a été réparti au prorata de la surface couverte par le périmètre du CRU. Le calcul que vous avez fait pour le CRU 4 est une répartition par porteur communal. Elle n'est pas représentative des autres CRU ni de la répartition des budgets sur les territoires communaux.

Le périmètre du CRU 1 Vergote couvre pour 87% le territoire de la Ville de Bruxelles et pour 13% celui de Molenbeek. Le budget est réparti comme suit : 96% pour le territoire de la Ville de Bruxelles et 4% pour celui de Molenbeek.

Le périmètre du CRU 2 couvre pour 4% le territoire de la Ville de Bruxelles, 45% celui de Saint-Josse et 51% celui de Schaerbeek. Son budget est réparti comme suit : 0% pour le territoire de la Ville de Bruxelles, 53% pour celui de Saint-Josse et 47% pour celui de Schaerbeek.

Le périmètre du CRU 3 Gare de l'Ouest couvre pour 51% le territoire d'Anderlecht et pour 49% celui de Molenbeek. Le budget est réparti comme suit : 62% sur le territoire d'Anderlecht et 38% sur celui de Molenbeek.

Le périmètre du CRU 4 couvre pour 51% le territoire de Saint-Gilles et pour 49% celui de Forest. Le budget est réparti à 26% sur le territoire de Saint-Gilles et 64% sur celui de Forest. Il reste 10% du budget qui ne sont pas encore localisables. Il s'agit de fonds pour la dépollution des sols et la gestion des eaux.

[215]

Le périmètre du CRU 5 couvre pour 13% le territoire de la Ville de Bruxelles, 49% celui d'Anderlecht et 38% celui de Molenbeek. Son budget est quant à lui réparti à 13% sur le territoire de la Ville de Bruxelles, 50% sur celui d'Anderlecht et 14% sur celui de Molenbeek. Il reste 26% du budget qui ne sont encore localisables, car affectés à l'acquisition de bâtiments ou à la dépollution des sols.

En ce qui concerne l'impact budgétaire et le lancement de nouveaux contrats de quartier durable, l'accord de majorité prévoyait le lancement sous cette législature de cinq CRU et de dix CQD. Les programmes de cinq CRU et quatre CQD ont été approuvés, et trois programmes de CQD seront approuvés avant les vacances. Les trois derniers programmes sont en cours d'élaboration et seront approuvés en février ou mars 2019. Par la suite, le prochain gouvernement devra statuer sur le nombre de CRU et CQD qu'il désire mettre en œuvre.

Quant au devenir de ces instruments, comme dit précédemment, il est encore trop tôt pour se prononcer sur les CRU. Comme promis lors des débats, une étude sur l'évaluation des politiques publiques relatives aux CQD a été commandée. Elle est en cours de réalisation et nous devrions pouvoir vous en présenter les résultats en automne. Je peux déjà vous dire que la suppression des

CQD n'est pas à l'ordre du jour.

Nous aurons certainement d'autres occasions de débattre de ces contrats de rénovation urbaine. En plein processus de lancement de ces contrats, nous sommes encore loin du compte... Ils devront sûrement être recalibrés et nous devrons probablement procéder à une évaluation de leur dimension régionale. L'objectif n'est pas de réaliser une somme de contrats de quartier par le biais des CRU. Cela n'aurait aucun sens. Ce filtre permettra également d'évaluer les contrats de rénovation urbaine et d'identifier les changements et modifications nécessaires pour permettre leur développement. Selon moi, ils correspondent à une vision supralocale, mais tournée vers des objectifs autres que ceux liés aux contrats de quartier.

Nous devrons sans doute faire en sorte que la Région devienne un opérateur davantage transversal qu'il ne l'est. C'est d'ailleurs notre constat.

[217]

**M. le président**.- La parole est à M. Maron.

**M. Alain Maron (Ecolo)**.- Je suis un peu rassuré d'entendre que ces CRU ne sont pas une superposition de contrats de quartier. J'entends que la répartition budgétaire globale est sans doute plus complexe que celle annoncée dans les conseils communaux. J'imagine que chaque conseil communal se targue de mettre en exergue les montants qu'il a recueillis pour sa propre commune. C'est sans doute de bonne guerre...

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- J'espère que mes propos ne vous ont pas effrayé...

**M. Alain Maron (Ecolo)**.- Pas du tout, il est même plutôt rassurant d'entendre que les besoins réels sont identifiés par les administrations et que les processus participatifs impliquent les acteurs locaux. Je note néanmoins que chaque commune engage un coordinateur des projets socio-économiques et je ne pense pas que les deux ou trois coordinateurs concernés travaillent ensemble.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- C'est vrai, mais je tenais à préciser que cela ne concerne que cette partie des CRU. C'est un choix.

**M. Alain Maron (Ecolo)**.- Je le comprends et sans doute est-ce plus compliqué d'avoir des opérateurs régionaux que sur les infrastructures de parcs, de routes ou autres. Néanmoins, dans certaines zones - et M. Clerfayt a évoqué la prostitution, mais d'autres thématiques socio-économiques sont transversales -, il faudra sans doute un jour faire en sorte que tous ces gens collaborent et ne travaillent pas chacun exclusivement au niveau d'une administration communale.

En effet, particulièrement dans des communes où des contrats de quartier sont en cours, ces coordinateurs socio-économiques collaborent d'abord avec leurs collègues communaux actifs sur les autres contrats de quartier de la commune et pas avec leurs collègues des autres communes sur le même CRU. Il y a donc certainement des progrès à faire à ce niveau.

Nous évaluerons les processus participatifs, sachant qu'un certain nombre d'entre eux sont mis en

route dès le départ des CRU. À ce stade, il est donc normalement déjà possible de déterminer ce qui s'est passé, et ce, même si l'analyse finale devra avoir lieu à la fin des processus.

[227]

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Mijnheer Verstraete, ik heb hier geen concrete voorbeelden van een positief proces van participatie.

**De heer Arnaud Verstraete (Groen)**.- Helaas.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Ik hoop echter dat het wel gebeurt.

**De heer Arnaud Verstraete (Groen)**.- Ik denk bijvoorbeeld aan het project voor de Heyvaertwijk. Daar is protest geweest van omwonenden. Ze vroegen een meer toekomstgerichte visie. Ze zouden graag hebben dat de Kleine Ring een middenberm krijgt, waarop wagens niet kunnen parkeren. De mensen vragen dus aan de regering om meer ambitie te tonen. Wat is met die inspraak gebeurd?

**De heer Rudi Vervoort, minister-president**.- Normaliter wordt die vraag nu bestudeerd door Brussel Mobiliteit.

*(De heer Ridouane Chahid, oudste lid in jaren, treedt als voorzitter op)*

[235]

## MONDELINGE VRAGEN

**De voorzitter**.- Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

### MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

**betreffende "de audit naar de werkzaamheden van de Haven van Brussel"**

**De voorzitter**.- Op verzoek van de indiener wordt de mondelinge vraag naar een volgende vergadering verschoven.

[239]

### QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU**

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE,**

**concernant "le classement des villes les plus attractives réalisé par UBS".**

[243]

**M. le président**.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**.- La banque suisse UBS a révélé, il y a quelques semaines, son classement des villes les plus attractives du monde. Ce classement compare l'évolution des prix et des salaires dans 77 villes du globe sur la base du salaire moyen de quinze professions représentant la population active.

En 2015, notre ville était classée à la 19e position. Elle se retrouve aujourd'hui à la 41e place. Parmi les évolutions générales depuis 2015, c'est Bruxelles qui a enregistré la plus grosse chute parmi les villes d'Europe de l'Ouest. En trois ans, le pouvoir d'achat a donc fortement chuté dans notre Région.

Le classement situe également Bruxelles à la 18e place pour ce qui concerne le niveau des prix et à la 28e place pour la question du revenu.

Avez-vous pris connaissance de ce classement et de cette évolution préoccupante ? Quelles sont les conclusions que vous en avez tirées ? Comment avez-vous analysé la méthode et les critères sur lesquels la banque UBS s'est basée pour attribuer à notre ville la 41e place dans ce classement ? Comment expliquez-vous une telle chute en l'espace de trois ans ?

Avez-vous connaissance de statistiques ou d'études, commanditées par votre cabinet ou par d'autres organismes sur lesquels vous avez la tutelle, reflétant pareille détérioration du pouvoir d'achat des Bruxellois ?

[245]

**M. le président**.- La parole est à M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- UBS a publié au printemps 2018 un classement des 77 villes les plus attractives du monde. Il compare essentiellement les niveaux de revenus et de prix – donc de pouvoir d’achat. La Région de Bruxelles-Capitale est passée de la dix-neuvième à la quarante-et-unième place.

Grâce à l'analyse des informations sur le site d’UBS, voici quelques éléments de réponse. On peut pointer les limites méthodologiques de l’étude. Pour les revenus, l’étude prend uniquement en compte les salaires versés aux travailleurs, les autres sources de revenus étant exclues de l’analyse du pouvoir d’achat, comme les revenus de la propriété qui représentent 12% du revenu disponible des ménages en Région bruxelloise ou les différentes prestations sociales - un peu moins de 40% de

leur revenu disponible.

En outre, un ensemble de quinze professions ont été choisies par UBS pour calculer le niveau de salaire moyen de chaque ville. La sélection est censée représenter "la composition naturelle de la main-d'œuvre d'un pays européen". Les informations méthodologiques fournies par UBS ne permettent pas de vérifier si les pondérations retenues reflètent correctement la structure de l'activité économique bruxelloise, qui présente certaines spécificités la distinguant d'autres villes reprises dans le classement. On pense notamment au poids particulièrement important du secteur financier et des assurances ainsi qu'à la présence de nombreuses administrations publiques et organisations ou représentations internationales.

Nous pouvons pointer d'autres limites pour les prix et les dépenses. Le panier de référence déterminé par UBS comporte 128 biens et services, qui représentent près de 80% de l'indice Eurostat des prix à la consommation et 52% de l'indice équivalent pour les États-Unis. Des écarts assez importants existent donc. Sans informations supplémentaires, il est difficile d'en évaluer l'impact sur le niveau et l'évolution des prix entre les différentes villes reprises dans le classement.

[247]

Les dépenses de consommation calculées par UBS correspondent à celles d'une famille européenne type composée de trois personnes, ce qui n'est pas nécessairement représentatif de la réalité de chacune des villes considérées : la Région bruxelloise, par exemple, compte 46% de ménages isolés et 12% de familles monoparentales.

Les loyers payés pour l'occupation d'un logement représentent une part importante du budget des ménages (23% dans les chiffres UBS). Dans son étude, UBS prend uniquement en compte les loyers effectivement payés, ce qui exclut du champ d'analyse les ménages propriétaires de leur logement ; cela peut aussi avoir un impact sur les résultats, eu égard à la proportion variable de propriétaires entre les différentes villes.

UBS ne communique aucune information précise concernant la représentativité des résultats obtenus sur base des données collectées. Les villes reprises dans le classement sont en outre très hétérogènes, ce qui limite la comparabilité des résultats. Les différences portent notamment sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des résidents, sur leurs habitudes de consommation mais aussi sur les systèmes de taxation et de prestations sociales existants.

Enfin, on notera encore que la Région bruxelloise se caractérise par une proportion particulièrement importante de navetteurs flamands et wallons. Ceux-ci représentent près d'un emploi sur deux à Bruxelles. Or, on sait que ces navetteurs perçoivent des salaires proportionnellement plus élevés, mais ceux-ci ne sont pas repris dans les données utilisées par UBS puisqu'il s'agit de résidents des Régions flamande et wallonne.

En gardant ces limites à l'esprit, on peut s'intéresser aux résultats du classement des 77 villes réalisé.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, la Région bruxelloise pointe à la 41e position pour l'année

2018 alors qu'elle occupait la dix-neuvième place en 2015.

Au-delà du classement proprement dit, il est intéressant d'analyser la trajectoire de notre Région pour les trois dernières éditions de l'étude d'UBS (à savoir 2012, 2015 et 2018) et de la mettre en rapport avec celle de villes européennes relativement comparables (Amsterdam, Vienne, Oslo, Francfort, Copenhague).

On remarque qu'entre 2012 et 2015, Bruxelles et ces autres villes ont globalement enregistré une évolution dans le même sens, à savoir un recul à la fois en termes de revenus et de prix, puisque les deux indicateurs ont baissé. L'impact sur le pouvoir d'achat n'est pas univoque ni particulièrement différencié.

En revanche, entre 2015 et 2018, les évolutions divergent de façon assez marquée entre Bruxelles et les autres villes. Du côté bruxellois, les prix sont repartis nettement à la hausse, tandis que l'indicateur des revenus a reculé, ce qui se traduit donc par une dégradation du pouvoir d'achat. Dans les autres villes, on note également une augmentation sensible de prix, accompagnée cette fois d'un redressement de l'indicateur des revenus, avec dès lors un impact moindre sur le pouvoir d'achat.

Autrement dit, on peut avancer que le contexte économique difficile qui s'est prolongé sur plusieurs années après la crise financière de 2008 a eu, dans un premier temps, la même incidence sur Bruxelles et sur d'autres villes européennes. Par contre, au cours des dernières années, l'amélioration générale de l'environnement économique semble avoir eu un impact positif sur le niveau des revenus dans ces autres villes, mais pas à Bruxelles.

[249]

Pour expliquer ces évolutions divergentes, il faudrait disposer de données détaillées et comparables pour les villes concernées : croissance de l'emploi, durée du temps de travail, politique salariale, fiscalité, etc. Pour Bruxelles, on peut mettre en avant certains éléments qui ont affecté les revenus et le pouvoir d'achat ces dernières années.

En Belgique, la période 2014-2016 a été marquée par une série de mesures de modération salariale mises en place par le pouvoir fédéral : le blocage ou la limitation de la croissance des salaires et le saut d'index ont lourdement pesé sur l'évolution des salaires.

Par ailleurs, la hausse récente de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'électricité et l'augmentation globale des prix des produits énergétiques a également eu un impact négatif sur le pouvoir d'achat des ménages. À l'inverse, d'autres mesures ont soutenu le pouvoir d'achat à travers une réduction de l'impôt des personnes physiques ou des cotisations sociales, notamment dans le cadre du tax shift.

D'autres sources d'informations viennent compléter ou nuancer les conclusions que l'on pourrait tirer du classement réalisé par UBS. L'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), dont le gouvernement a largement renforcé les missions et les moyens ces dernières années, publie chaque année un rapport sur les perspectives économiques régionales à moyen terme, en collaboration avec

le Bureau fédéral du plan, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et laVlaamse Statistische Autoriteit.

Ce rapport permet une analyse approfondie de l'évolution du pouvoir d'achat en Région bruxelloise et de ses déterminants. Il repose notamment sur des données relatives aux comptes de revenus des ménages.

Contrairement aux données utilisées par UBS, ces données sont officielles et exhaustives étant issues de la comptabilité régionale. Ces statistiques permettent de calculer le revenu disponible des ménages qui recouvre l'ensemble des sources de revenus dont bénéficient les ménages et des charges qui pèsent sur eux. Le revenu disponible correspond donc au revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation ou pour l'épargne. Lorsqu'il est exprimé en termes réels, son évolution reflète celle du pouvoir d'achat.

Les dernières perspectives économiques régionales 2017-2022, publiées en juillet 2017, par l'IBSA, révèlent que, depuis la crise de 2008-2009, le pouvoir d'achat moyen des ménages bruxellois a baissé de 1,6% par an contre une baisse de 0,6% par an en Flandre et en Wallonie.

[251]

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer cette évolution défavorable, on peut pointer les caractéristiques démographiques particulières (population en forte croissance, population jeune et rajeunissante, immigration importante) mais aussi le phénomène de périurbanisation (notamment le départ vers la périphérie de résidents issus des classes de revenus moyennes et supérieures).

Ces facteurs contribuent à expliquer la plus forte proportion à Bruxelles de personnes sans revenus. On peut pointer le fait que la Région bruxelloise est pénalisée par un taux d'emploi faible (49% en 2016, contre 62% au niveau national), ce qui implique une baisse des revenus générés par le travail de ses habitants propres, avec des revenus relativement plus faibles, des emplois peu qualifiés ou des revenus liés aux prestations sociales.

Ces constats ne sont pas neufs. Ils renvoient au paradoxe urbain bien illustré par la situation de la zone métropolitaine bruxelloise. Alors que Bruxelles est la quatrième région la plus riche sur la base du produit intérieur brut (PIB) par habitant, sur les 276 régions que compte l'Union européenne, une partie importante des Bruxellois est exclue de cette richesse, ce qui se fait bien entendu sentir sur leur pouvoir d'achat.

C'est tout le sens de la Stratégie 2025 adoptée et mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires sociaux (syndicats et patronat). Elle vise une approche globale et concertée afin que les Bruxellois bénéficient davantage des politiques mises en œuvre. Les deux objectifs sont la mise à l'emploi et le maintien dans la Région. Nous connaissons tous ce phénomène : dès qu'ils atteignent un niveau de revenus qui permet d'envisager l'accès à la propriété, bon nombre de jeunes ménages bruxellois quittent la Région, pour des raisons liées à leurs capacités financières.

Un élément essentiel dans le cadre de la perspective 2025 sera la mise en œuvre des lois de financement dans un esprit de responsabilisation totale des entités fédérées sur leur budget.

[253]

**M. le président**.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**.- Ce n'est pas tant la dégradation en soi qui est étonnante, mais son ampleur en l'espace de trois ans. Les causes sont manifestement multiples. J'entends que la Région est attentive au problème de l'emploi et est soucieuse de garder la classe contributive, c'est-à-dire la classe moyenne, dans la ville. Néanmoins, le signal d'alarme, qui n'est pas le premier, est très clair. Je crains que ce phénomène d'évaporation de la classe moyenne s'accélère et remette en cause les politiques régionales et communales à long terme.

Quoi qu'il en soit, cette étude doit nous inciter à revoir certains dispositifs si nous souhaitons conserver un équilibre soutenable.

- *L'incident est clos.*

[257]

*(De heer Gaëtan Van Goidsenhoven, oudste lid in jaren, treedt opnieuw als voorzitter op)*

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS**

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

**betreffende "de faciliteiten voor (buitenlandse) studenten in Brussel".**

**De voorzitter**.- Op verzoek van de indiener wordt de mondelinge vraag naar een volgende vergadering verschoven.

[261]

**QUESTION ORALE DE MME JULIE DE GROOTE**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE,**

**concernant "la réaffectation de l'ancien bâtiment de la KBC de l'avenue du Port".**

[263]

**M. le président**.- La parole est à Mme de Groote.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- Au début du mois d'avril, nous apprenions que l'ancien bâtiment de la KBC, situé le long de l'avenue du Port, serait abattu pour laisser place à un vaste projet de nouveaux logements. Quatre nouveaux buildings devraient être aménagés, de même que des espaces verts. Les rez-de-chaussée devraient, quant à eux, accueillir des commerces et des équipements. Au total, ce sont 280 logements qui devraient voir le jour sur ce projet qui s'étend sur une surface de 28.000m². C'est très positif, car cela va faire vivre toute cette partie de l'avenue du Port.

Une étude d'incidence a-t-elle été menée ? Si oui, quels sont ses résultats ?

Quel type de logements est-il prévu d'y construire : nombre de chambres, loyer moyen, etc. ? Une estimation du nombre de nouveaux habitants que le site accueillera a-t-elle déjà été faite ?

De facto, une nouvelle population s'installera sur ce site, et le trafic qu'elle engendrera risque d'être fort différent de celui des anciens employés et clients de la KBC. Une étude à ce sujet a-t-elle déjà été menée ? L'impact de ce nouveau trafic a-t-il déjà été évalué ? Il serait apparemment question de préserver le parking existant pour offrir au moins autant de places que de logements. Avez-vous plus d'informations à ce sujet ?

Quel type d'espace vert le site accueillera-t-il et en quelle proportion ?

Où en est la Région dans l'analyse du dossier concernant l'octroi des permis ? Une enquête publique a-t-elle déjà été menée ?

Que sera le calendrier des mois à venir ? La date de début des travaux a-t-elle déjà été estimée ?

[265]

**M. le président**.- La parole est à M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Ce vaste projet de nouveaux logements proposé en lieu et place de l'ancien bâtiment de la KBC concerne plus précisément la démolition du bâtiment de bureaux de la KBC existant et la construction d'un ensemble d'immeubles incluant des logements, un hôtel, un équipement d'intérêt collectif de bureaux et de commerces - dont certains de type horeca - ainsi qu'un parking en sous-sol et à l'air libre.

Actuellement, le dossier de demande de permis introduit à la Région n'a pas encore été déclaré complet. Des éléments complémentaires ont été transmis à l'administration il y a peu mais le feu vert n'a pas encore été donné à la procédure.

Il s'agit d'un projet mixte avec rapport d'incidences. Les incidences seront par conséquent analysées en fonction du contenu de celui-ci, tant pour le permis d'urbanisme que pour le permis d'environnement.

Lorsque le rapport d'incidences sera déclaré complet, l'enquête publique pourra être organisée, vraisemblablement après les vacances d'été.

Le projet prévoit la construction de 21.915m² de logements, de 4.362m² d'établissement hôtelier et de diverses fonctions dont 1.306m² de commerce et 1.584m² de bureau.

Les logements projetés se répartissent comme suit : 24 studios, 62 appartements d'une chambre, 103 de deux chambres, 36 de trois chambres, trois appartements de quatre chambres et seize logements de type maison unifamiliale.

Concernant la question de la mobilité et du parking, la superficie du parking existant est maintenue : 200 emplacements couverts sont prévus ainsi que 8 emplacements à l'air libre alors que les bureaux comportaient 187 emplacements.

Le trafic produit par des habitants est différent de celui généré par les bureaux et sera plus fluide dans la mesure où la mobilité multimodale est plus facilement pratiquée par les habitants en ville que par les navetteurs de la KBC venant notamment de la Flandre suburbaine.

*(Remarques de M. Pinxteren)*

Tout viendra en temps et en heure.

**M. le président**.- Je vous propose d'introduire une interpellation à ce sujet et de laisser le ministre-président poursuivre. Siégeant à la Communauté française, je sais qu'on ne plaisante pas. Nous, les Bruxellois passons d'ailleurs souvent pour des voyous car nous intervenons tout le temps.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- C'est vrai. J'ai jadis siégé à la Communauté française et il m'arrive encore d'y penser mais très peu, je vous rassure.

[269]

Les affectations projetées génèreront des heures de trafic moins concentrées autour des horaires de bureau et également plus dispersées, ce qui devrait amoindrir l'effet heure de pointe. Ce projet ne pourra par conséquent qu'améliorer la situation du trafic sur l'avenue du Port.

*(Remarques)*

Un intérieur d'îlots ouvert, commun aux habitants et visible de l'extérieur contribuera à mettre de la verdure dans le quartier. Cet espace vert ne sera pas accessible au public, faisant partie d'un espace privatif, mais il sera visible. Le projet prévoit également, dans le prolongement de la rue Le Lorrain, un passage piéton accessible au public, traversant la parcelle de manière transversale. Cela donnera aux habitants de la rue et du quartier une perspective ouverte sur le canal et un accès direct vers leur futur parc Béco sur le quai des Matériaux.

[273]

Ce projet a fait l'objet d'un concours d'architecture suivi par le maître-architecte de la Région de

Bruxelles-Capitale (BMA) et par la chambre de qualité : nous visons ici plus encore qu'ailleurs la qualité architecturale.

[275]

**M. le président**.- La parole est à Mme de Groote.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- Ce projet pourrait donner un tout autre visage à ce lieu. Comme la KBC vise avant tout un public venant de Flandre, une autre dynamique et d'autres liens s'y développeront.

Il est intéressant de noter la diversité de logements : des studios aux appartements de quatre chambres, en passant par seize maisons. Vos projets la proposent rarement. Je regrette seulement que l'espace vert prévu ne soit pas accessible. Ce point sera peut-être débattu lors de l'enquête publique.

Plusieurs hôtels sont également prévus autour du musée Kanal ; ils génèreront eux aussi une autre dynamique, mais étant donné que l'on ne prévoit pas de nouvelles places de parking, il faudra repenser la mobilité, avec le tram et des accès élargis aux métros à Yser et Ribaucourt, vers l'avenue du Port. Il faudra réfléchir à la fluidité des transports en commun.

[277]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Nous assumons la recherche d'une complémentarité avec les infrastructures développées alentour, dont le musée Kanal. L'idée est d'attirer une activité touristique à proximité, comme cela se fait dans d'autres grandes villes.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- Pensez à travailler sur les sorties de métro environnantes.

**M. Arnaud Pinxteren (Ecolo)**.- Je vous invite aussi à relire l'échange que nous avons eu sur la coordination des chantiers. Un projet d'une telle ampleur aura des conséquences sur les autres projets dans la zone.

- *L'incident est clos.*

[285]

**QUESTION ORALE DE MME DE GROOTE**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE,**

**concernant "l'effondrement du pavillon Meudon à Neder-over-Heembeek".**

[287]

**M. le président**.- La parole est à Mme de Groote.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- L'ancien château de Meudon à Neder-over-Heembeek a laissé derrière lui deux pavillons, tous deux classés. En décembre dernier, nous avons appris par la presse que l'un d'eux s'effondrait à cause du lierre. L'échevin bruxellois de l'urbanisme et du patrimoine a alors rappelé que l'édifice n'appartenait pas à la Ville de Bruxelles, mais bien à la Région bruxelloise.

Plusieurs idées d'affectation de cet édifice ont été émises au fil des dernières années. Il avait été question d'affecter l'un des pavillons à la billetterie dans le cadre du projet de terminal passagers, mais cela n'a pas abouti. L'idée que visit.brussels y installe un office du tourisme a également été abandonnée. Aux dernières nouvelles, ces deux bâtiments en mauvais état restent donc sans affectation.

Un autre projet communal consistait à démonter les deux bâtiments pour ensuite les replacer un peu plus haut et en retrait des voiries mitoyennes. En vue d'obtenir une autorisation de principe de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) et de pouvoir introduire ensuite une demande de permis pour le déplacement des pavillons, un architecte du port avait alors été mandaté pour faire le relevé. Une équipe a ensuite été chargée de retirer le lierre du bâtiment afin de permettre ledit relevé. Selon certaines sources, le retrait de l'entièreté du lierre expliquerait l'effondrement du bâtiment.

Depuis le mois de mars dernier, quelles mesures ont été prises pour l'avenir de cet édifice, partie intégrante du patrimoine du nord de notre Région ?

Qu'en est-il d'une éventuelle reconstruction ? Quelles ont été les réponses apportées à la demande de protection renforcée du deuxième pavillon ?

Quels sont les projets à l'étude concernant l'affectation du bâtiment ?

Interpellé au début du mois de mars, vous nous avez expliqué que la Ville de Bruxelles et la Région collaboraient étroitement sur ce sujet et que des démarches avaient été entreprises pour que la Ville de Bruxelles devienne propriétaire des deux pavillons. Aux dernières nouvelles, le pavillon de gauche, écroulé, appartient à la Région, tandis que celui de droite est propriété de la Ville de Bruxelles. Qu'en est-il aujourd'hui ? Où en sont les contacts avec la Direction des monuments et sites (DMS) concernant les différents projets à l'étude ?

[289]

**M. le président**.- La parole est à M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Depuis nos derniers échanges, la Ville de Bruxelles a fait réaliser un relevé complet des deux pavillons, assorti d’une maquette virtuelle en 3D.

Une reconstruction s’impose pour les deux pavillons, tant pour celui qui s’est effondré, que, sans

doute, pour l'autre encore debout, vu son état de conservation. La question qui se pose est celle de l'emplacement exact de leur reconstruction, le nouveau tracé de la chaussée de Vilvorde rendant leur occupation beaucoup plus difficile. La reconstruction du pavillon effondré est possible grâce au relevé réalisé.

Les deux pavillons sont classés - façades, toitures et grille - par l'arrêté du gouvernement du 28 mars 2013. Vu le réaménagement tout récent de la chaussée, le passage de véhicules lourds à proximité immédiate rend la préservation du pavillon subsistant impossible. Seule une reconstruction/déplacement serait de nature à garantir leur maintien.

En ce qui concerne les démarches entamées pour que la Ville de Bruxelles devienne propriétaire des deux pavillons - et acquière donc celui de gauche, écroulé -, les services juridiques de la Ville rédigent actuellement un acte qui permettra le transfert de propriété. Le notaire de la Ville est actuellement en relation avec le notaire de la Région. Cela devrait donc se faire dans les meilleurs délais.

La Direction des monuments et sites (DMS) n'a pas été informée de projets actuellement à l'étude. Des questions de principe ont été posées par la Ville de Bruxelles à la DMS quant à la possibilité de reconstruire les pavillons en retrait de la voirie. Cette problématique est éminemment difficile à trancher en dehors d'un projet de réaffectation précis. La DMS n'est pas ici à la manœuvre mais elle accompagnera attentivement un éventuel projet de réhabilitation.

[291]

**M. le président**.- La parole est à Mme de Groote.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- Je défends bien entendu la préservation du patrimoine quand on peut encore le faire mais si les bâtiments sont en ruine, faut-il absolument les reconstruire, surtout si leur réaffectation n'est pas clairement définie ? Ce n'est pas un reproche mais je vois bien que vous-même ne savez pas exactement dans quel but le pavillon serait reconstruit.

Nous pourrions répondre à d'autres besoins à cet endroit. Si le site tel qu'il existe peut être préservé, nous devons tout faire pour y arriver. S'il s'agit d'une reconstruction telle quelle, peut-être cela vaut-il la peine de réfléchir, pour une fois, à la préservation de notre patrimoine et à sa réaffectation.

[293]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Je comprends bien ce que vous voulez dire. Je traite toujours la question par rapport au maintien du patrimoine classé, sachant qu'en l'espèce, nous sommes dans une situation extrême. Pour ma part, je n'ai pas d'a priori. Dans un premier temps, nous devons savoir s'il est intellectuellement envisageable et crédible de reconstruire ces pavillons, sachant que cela nécessitera de les déplacer. En effet, vu le changement de configuration de la chaussée de Vilvorde, ils seraient inutilisables. La Ville de Bruxelles et la DMS doivent mener une réflexion à ce propos.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- Ce qui me désespère, c'est l'idée de reconstruire cet édifice ailleurs. Si nous décidons de le détruire, cela impliquera nécessairement sa reconstruction. Je pourrais

comprendre que l'on décide de reconstruire le bâtiment tel quel sur le site, car il constitue aussi un patrimoine visuel et fait partie des bâtiments que nous avons toujours connus à cet endroit. Par contre, si l'idée est de reconstruire le bâtiment ailleurs pour des raisons techniques, n'est-il pas plus judicieux de construire autre chose ?

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Je vous ai bien comprise.

- *L'incident est clos.*

[301]

## QUESTION ORALE DE MME JULIE DE GROOTE

### À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE,

### concernant "la rénovation du bâtiment CBR à Watermael-Boitsfort".

[303]

**M. le président**.- La parole est à Mme de Groote.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- Le débat a déjà été lancé lors des questions d'actualité, le vendredi 8 mai, et j'aimerais revenir sur le sujet. L'intégrité architecturale de l'immeuble CBR, situé chaussée de La Hulpe, près de la gare de Watermael-Boitsfort, est menacée.

Récemment racheté, le célèbre édifice, témoin de l'architecture moderne des années 1970, devrait faire l'objet d'une rénovation complète. Vingt-quatre architectes ont publié une carte blanche pour alerter les autorités et clamer leur inquiétude concernant la sauvegarde de l'architecture de l'immeuble et de son intérieur. La pétition "Lettre ouverte aux amoureux de l’architecture" a déjà réuni plus de 4.000 signatures.

Deux événements majeurs menaceraient aujourd'hui ce joyau de notre architecture. Un permis d'urbanisme a été délivré pour la réalisation de travaux et la démolition d'une partie considérable des équipements intérieurs de l'immeuble. Dans la mesure où ces équipements participent à la cohérence de l'édifice, ceci pourrait changer toute son identité. S'ajoute à cela un projet de construction à l'arrière du site de deux immeubles à appartements, projet qui ne semble visiblement pas cadrer avec la demande de la Région d'inscrire le bâtiment et son jardin sur la liste de sauvegarde comme monument.

M. le ministre-président, j'aimerais faire le point à ce sujet.

Qu'est-ce qui est mis en œuvre aujourd'hui pour répondre aux inquiétudes fondées des défenseurs de

la préservation de l'immeuble ?

Où en est la demande de classement de l'immeuble ?

Quid du projet de construction des immeubles à appartements dont la logique semble purement immobilière au regard de cette demande de classement ?

La demande introduite par la Région pour l'inscription sur la liste de sauvegarde du bâtiment et son jardin devrait permettre d'assurer une "rénovation respectueuse" du bâtiment. Qu'est-ce que cela implique réellement ?

[305]

**M. le président**.- La parole est à M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Un permis unique a bien été délivré le 9 février 2018 par la Direction des monuments et sites (DMS). Il porte sur la réalisation de travaux de démontage des cloisons, des faux plafonds, des revêtements de sol, ainsi que sur l'évacuation du mobilier non repris dans la liste établie le 21 décembre 2017 avec la DMS, et le remplacement de 122 vitrages abîmés, fendus ou cassés.

Aucun des éléments concernés par les démontages n'ont justifié l'entame de la procédure d'inscription du bien sur la liste de sauvegarde.

Ce permis unique exige de plus le maintien dans l'immeuble des éléments suivants :

- les armoires fixes du noyau central (du rez-de-chaussée au 8e étage), qui seront restaurées dans les règles de l'art ;

- les habillages en bois des éjecto-convecteurs (du rez-de-chaussée au 8e étage), qui seront également restaurés dans les règles de l'art ;

- la maquette du bâtiment, ainsi que les canapés et tables Florence Knoll qui se trouvaient, dans la configuration d'origine, dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée ;

- le mobilier Wabbes et de style Wabbes commandé par Constantin Brodzki, qui se trouvait au 8e étage dans l'ancien mess de la direction et dans le bureau du directeur, dans la configuration d'origine ;

- les parquets à joints debout du rez-de-chaussée et du 1er étage seront également restaurés.

L'escalier arrondi reliant le rez-de-chaussée et le -1 ne sera en aucun cas modifié.

Les vitrages seront remplacés à l'identique. Les encadrements en bois des vitrages seront restaurés dans les règles de l'art.

Au 8e étage, les plans de démolition joints au permis attestent du maintien de toutes les cloisons en bois acajou.

En ce qui concerne le projet de construction à l'arrière du site, ni la Direction de l'urbanisme (DU) ni la Direction des monuments et sites (DMS) n'ont reçu de demande à ce jour. Lors de réunions informelles, l'actuel propriétaire a évoqué le principe de telles constructions, mais seulement à des fins exploratoires.

Au niveau de la procédure de sauvegarde, l'immeuble est protégé par l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 octobre 2016, qui entame la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde comme monument de la totalité du bâtiment et comme site de ses abords.

La DMS finalise actuellement l'arrêté du gouvernement qui l'inscrira définitivement sur la liste de sauvegarde.

Dès l'ouverture de la procédure, cette inscription sur la liste de sauvegarde impose et garantit le maintien des caractéristiques originales du bâtiment et en assure la rénovation respectueuse au-delà des changements de propriétaires. Ceci implique que tout permis d'urbanisme sera délivré par l'administration régionale en tenant particulièrement compte des aspects patrimoniaux inhérents au bâtiment.

[307]

À ce titre, la DMS a délivré, le 7 mai 2018, un permis unique portant sur l'aménagement, le cloisonnement et la réalisation des finitions de l'immeuble dans le but d'accueillir des bureaux d'entreprises.

Les interventions envisagées se veulent respectueuses du caractère patrimonial du bien et en préserveront les éléments suivants, qui resteront apparents : les poutres en béton soutenant les dalles et les modules de béton composant les façades, les revêtements en bois des éjecto-convecteurs, les encadrements en bois des vitrages en façades, les armoires du noyau central, y compris leurs portes et habillages.

Il a été exigé que les cloisonnements envisagés n'entravent pas la lecture du plan du bâtiment : deux ailes construites en décalage, s'articulant autour d'un noyau central. La DMS a réaffirmé dans ce permis son exigence de maintenir dans le bâtiment les canapés, tables, etc.

La DMS assurera, via sa cellule Travaux, un suivi attentif du chantier en cours. À ce jour, les conditions reprises dans les deux permis évoqués plus haut sont bien respectées.

[309]

**M. le président**.- La parole est à Mme de Groote.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- Cette évolution est positive. En effet, il ne s'agit pas d'une simple inscription sur la liste de sauvegarde, mais bien d'une exigence de rénovation respectueuse du bâtiment dans ses détails.

Si je comprends bien, on ajouterait deux ailes au bâtiment ?

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- Non, ce sont celles du bâtiment existant.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- La lettre ouverte des amoureux de l'architecture nous a fait relever la tête pour regarder à nouveau ce bâtiment. Elle a peut-être incité la DMS à mener ce travail.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président**.- J'aime beaucoup les cartes blanches, mais en l'occurrence, il ne faut pas leur prêter des vertus qu'elles n'ont pas. Tout ce qui est fait ici était déjà programmé. Certaines personnes ont surjoué, mais c'est le résultat qui compte.

**Mme Julie de Groote (cdH)**.- Cela ne fera au moins pas partie des mythes de la bruxellisation.

- *L'incident est clos.*